



PAYFiP

Payez vos services publics en ligne

Cantine • Garderie • Activités • Eau • Assainissement • Loyers • Consultations hospitalières



Gagnez du temps !

- ✓ Paiement en ligne 24h/24
- ✓ Sans déplacement
- ✓ En quelques clics seulement



100% sécurisé

Service officiel des Finances publiques françaises



Comment payer ?

1

Munissez-vous de votre facture

2

Connectez-vous sur :



www.payfip.gouv.fr

3

Saisissez vos références

4

Payez par carte bancaire ou prélèvement



Pour qui ?

- Parents d'élèves, locataires
- Usagers des services municipaux
- Tous les particuliers



Les + PAYFiP

- ✓ Pas de compte à créer
- ✓ Confirmation immédiate
- ✓ Accessible sur mobile, tablette, ordinateur
- ✓ Sans frais



Simplifiez vos démarches avec PAYFiP !



Renseignez-vous auprès de votre service de gestion comptable, mairie ou établissement scolaire